



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /230

Application de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit le passage de la semaine scolaire à 9 demi-journées en lieu et place des 8 demi-journées (4 jours) instituées en 2008.

Concrètement, le cadre de la réforme indique que :

- les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sont étalées sur 9 demi-journées au lieu de 8, incluant le mercredi matin (ou samedi par dérogation),
- une journée de classe dure 5h30 maximum,
- une demi-journée dure 3h30 maximum,
- le temps du midi est de 1h30 minimum,
- Les 36 semaines scolaires sont maintenues.

Le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires permet, pour les communes qui le souhaitent, de libérer un après-midi pour les activités péri éducatives. Les 5 matinées scolaires doivent être conservées.

Pour la Ville d'Ajaccio, les horaires scolaires ont été imposés par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h30-11h30 et 13h30-15h45
- les mercredis : 9h00-12h00

En conséquence, la Ville d'Ajaccio adaptera dès la rentrée scolaire 2014 ses horaires périscolaires afin de proposer aux familles une prise en charge de leurs enfants en adéquation avec les nouveaux temps scolaires :

- Les temps périscolaires (accueils du matin et du soir, temps de restauration de midi) et extrascolaires (Centres Aérés) restent soumis à une inscription préalable effectuée auprès du Guichet Unique.

- Les enfants inscrits bénéficieront, chaque soir, dès 15h45 et jusqu'à 18h30 d'un accompagnement péri éducatif durant lequel des activités sportives, artistiques et culturelles seront proposées.

- Ces activités seront animées par les ATSEM dans les écoles maternelles. Dans les écoles élémentaires, outre les personnels du Service Education, interviendront également des animateurs du Service Jeunesse, du Service des Sports et des Centres Sociaux. Des associations partenaires de la Ville proposeront également des ateliers.

- Les mercredis matin, un accueil garderie sera proposé sur inscription, de 7h30 à 9h00. A partir de 12h00, les enfants inscrits seront pris en charge dans des centres aérés de la Ville où un repas leur sera proposé.

- La prise en charge des enfants 45mn de plus chaque soir n'entraînera pas d'augmentation du tarif habituel.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.
- D'adapter l'accueil périscolaire des enfants à partir de 15h45 chaque soir afin qu'il leur soit proposé un accompagnement péri éducatif quotidien.
- D'adapter les accueils périscolaire et extrascolaire les mercredis de 7h30 à 9h00 et à partir de 12h00.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Rose Marie OTTAVY-SARROLA, Adjointe Déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
Vu le Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
Vu le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 juillet 2014

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

**Par 35 voix pour
Et 10 voix contre**

**(M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline,
M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia,
M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, M. PIERI François,
Mme GUIDICELLI Maria)**

- A appliquer la réforme des rythmes scolaires avec 9 demi-journées d'enseignement, y compris le mercredi matin à la rentrée 2014-2015.
- A adapter l'accueil périscolaire des enfants à partir de 15h45 chaque soir afin qu'il leur soit proposé un accompagnement péri éducatif quotidien.
- A adapter les accueils périscolaire et extrascolaire les mercredis de 7h30 à 9h00 et à partir de 12h00.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2014
Publication : 06/08/2014

Pour l'autorité Compétente
par délégation

